Synthèse

Troisième débat du 15 avril 2013

Sciences Po – Bordeaux

A l'heure où le débat national sur la transition énergétique s'installe en France, EuropaNova souhaite lui donner une dimension européenne et organise, avec le soutien de l'Association des Régions de France, une série de cinq débats en région (Lille, Aix en Provence, Bordeaux, Nantes et Lyon ; de février à juin 2013) pour sensibiliser les acteurs locaux et les citoyens au grand défi européen qu'est la transition énergétique.

Ouverture

- Didier CHABAULT, Secrétaire général de Sciences Po Bordeaux

Intervenants

- **Anne WALRYCK**, Adjointe au Maire de Bordeaux, chargée de la politique du Développement durable

- **Peggy KANCAL**, Conseillère régionale d'Aquitaine, déléguée au plan climat

- **Pierre BORNARD**, Vice-président de RTE

- **Thierry KALFON**, Directeur Stratégie GDF SUEZ Energie France

- **Anne-Claire ROTURIER-JOSSO**, Directrice du CREAQ et représentante du CLER, Réseau pour la transition énergétique

- **Guillaume KLOSSA**, Président d'EuropaNova

Conclusion

- **Alain ROUSSET**, Président du Conseil régional d'Aquitaine

Modération

- Anne-Laure BEDU, Directrice du cabinet de conseil Presqu'île durable

Transition énergétique, quelle gouvernance ?

L'Europe

- **L'Europe de l'énergie a longtemps patiné…**

L'Europe, c'est tout d'abord un cadre initialement structurant pour la politique de l'énergie. La dimension stratégique du secteur de l'énergie a été prépondérante dans le projet européen. Dès 1951, l'énergie était au cœur du traité de Paris instituant une Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). En 1957, le traité Euratom fut signé simultanément avec le Traité de Rome instituant la CEE. Dès 1955, les chefs de gouvernement s'étaient même accordés à Messine sur « *le développement des échanges de gaz et de courant électrique propres à augmenter la rentabilité des investissements et à réduire le coût des fournitures.* »
Cinquante ans plus tard, **les trois "paquets énergie"** ont permis de poser les bases d'un marché intérieur de l'énergie, toujours en construction, et dont la Commission européenne aimerait voir l'achèvement en 2014. Sur le plan de la maîtrise de l'énergie, la législation européenne a déjà traité de la performance des bâtiments (2002), de l'éco-conception (2005)et des services énergétiques (2006). Cela s'est construit sur fond de l'objectif de 3X20 en 2020, traduit notamment par des objectifs ambitieux en matière d'énergies renouvelables, par le système d'échanges de quotas de CO_2 avant-gardiste (mais inachevé) et par la récente directive sur l'efficacité énergétique (2012). Enfin, avec le Traité de Lisbonne, l'énergie est désormais au rang des compétences partagées de l'Union européenne.

Pourtant, chaque Etat membre garde une politique énergétique nationale et pour Guillaume KLOSSA, l'enjeu aujourd'hui est de faire du développement durable et de la sobriété énergétique, « *un fondement effectif de l'Union européenne* ». La cohérence européenne doit nous obliger à mesurer l'impact de choix énergétiques trop souvent pensés uniquement à une échelle nationale, mais aussi à prendre conscience de l'apport de nos voisins. Cette cohérence doit se fonder sur la complémentarité : ainsi, l'intermittence de l'éolien ou du photovoltaïque se traduit par des excédents ou des déficits importants de production dans certaines zones, selon que ces productions y fonctionnent ou non. Ces excédents peuvent être valorisés pour répondre aux besoins de pointe dans d'autres zones. Guillaume KLOSSA insiste : « *pour réussir la transition énergétique, il faut donc créer un marché intérieur pour les énergies renouvelables avec une vraie politique d'interconnexion des réseaux et un souci d'aménagement du territoire européen en fonction du potentiel énergétique de chacun*».

- **Faut-il une régulation européenne ?**

Thierry KALFON regrette qu'aujourd'hui la politique européenne en matière d'énergie soit faible et déséquilibrée. Faible, parce que l'énergie n'est pas une compétence commune, chaque pays décidant de son mix énergétique. Déséquilibrée, car on a raté deux impératifs liés au 3X20 : la sécurité en matière d'approvisionnement et la compétitivité.
« *Il faut tracer des perspectives à horizon 2030 avec une attention toute particulière aux réseaux de transport* ».Car l'Europe est aussi en retard. « Où sont les grands programmes de R&D notamment sur la question du stockage des énergies ? » interroge Thierry KALFON. « *Aucun État ne peut financer seul des études en matière de R&D innovation. On a plus que jamais besoin de l'Europe pour avancer* ». L'Europe doit donc jouer un rôle d'incitation et de régulation des politiques énergétiques nationales.

Instaurer une régulation unique à l'échelle européenne peut également garantir la sécurité d'alimentation électrique sur l'ensemble du territoire national, augmenter l'exigence de solidarité entre les territoires, à l'échelle de la France comme au niveau européen, et sécuriser mutuellement leurs approvisionnements. Alors comment assurer une solidarité entre les pays membres ? Faut-il instaurer une solidarité économique entre les territoires (entre ceux qui produisent des ENR et ceux qui souhaitent les consommer) ?
« *D'abord, il faut mettre fin au mythe de l'autosuffisance* » martèle Pierre BORNARD, avant d'insister sur la nécessaire solidarité entre les territoires et plus généralement, entre les Etats membres. En France, le

réseau de transport n'a pas suffisamment été pris en compte dans la réflexion, or c'est un allié stratégique de la transition énergétique. « *Il faut pouvoir réagir à chaque moment et le réseau de transport peut à la fois mutualiser et réduire les impacts des aléas* » explique Pierre BORNARD. Cela implique le rôle crucial du réseau de transport d'électricité, afin de gérer d'une part les intermittences inhérentes aux énergies renouvelables et d'autre part tirer parti des complémentarités, notamment de disponibilité, des différentes sources d'énergie et d'acheminer toute production vers les zones de consommation déficitaires.

Au niveau européen, il s'agit d'utiliser au mieux la production sans cesse croissante d'électricité éolienne dans les mers septentrionales, en mer Baltique et sur leur pourtour, ainsi que la production croissante d'électricité d'origine renouvelable dans l'est et le sud de l'Europe, notamment le solaire. « *Tout ceci implique une régulation économique adaptée* » conclut Pierre BORNARD.

A la question **« Peut-on faire vivre une concertation à l'échelle européenne ? »** Guillaume KLOSSA revient sur les apports du Traité de Lisbonne qui introduit une approche partagée dans le domaine de l'énergie. Il insiste sur la nécessité d'en faire un enjeu politique lors des prochaines élections européennes. Il faut également une concertation européenne car les citoyens se sentent concernés, surtout par le coût.

La gouvernance locale

- **Quelle place pour les Régions ?**

Les régions peuvent-elles aller jusqu'à obtenir des compétences en matière de distribution par exemple ? En termes de gouvernance, Guillaume KLOSSA rappelle tout d'abord la nécessaire articulation entre les différents échelons, régional, national et européen, avec une importance particulière accordée à l'éducation des citoyens. L'enjeu est bien de développer une conscience collective en matière de maitrise des ressources.
Les États ont un rôle important à jouer en matière d'impulsion de politiques éducatives et d'orientations industrielles. Quant aux régions, elles ont la capacité de mener des expérimentations au niveau local et des politiques innovantes sur leur territoire. « *La région Aquitaine réfléchit à un nouvel acte de la décentralisation, avec la compétence énergie qui reviendrait au bloc local* » annonce Peggy KANCAL.
L'Europe est aussi une source d'inspiration, « *les modèles décentralisés allemand ou autrichien nous inspirent* » déclare-t-elle également. La distribution serait gérée par les communes et/ou intercommunalités pour une véritable « *gestion pratique de l'énergie* » qui va de pair avec la création de SEM (Sociétés d'Economie Mixte) ou SPL (Sociétés Publiques Locales) par exemple. Concrètement, les régions peuvent accompagner les collectivités locales dans la mise en œuvre de la transition énergétique :

- Premièrement, les régions ont une compétence dans **la planification de l'énergie** avec la production ou la co-construction des Schémas régionaux climat airénergie (par exemple, le schéma de l'éolien en Aquitaine)ou encore, les schémas de cohérence énergie ou schémas co-construits avec l'Etat et les collectivités locales, en partenariat avec le CESER. De plus, la région Aquitaine a son propre plan climat.
La région Aquitaine, avec le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), s'est donné l'objectif d'atteindre de 26 à 35 % d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie à l'horizon 2020. Elle veut également améliorer l'efficacité énergétique de 28 à 41 % (meilleurs rendements des chauffages, des véhicules, etc.) et utiliser les potentialités de la région, comme le rayonnement solaire pour l'eau chaude.
Il existe néanmoins une limite à la production de schémas qui ne doivent pas être uniquement focalisés sur

les questions d'énergie mais qui doivent avoir une approche plus globale. « Nous plaidons pour un renforcement du SRCAE dans lequel la dimension économique doit être mieux intégrée car la transition énergétique c'est aussi de la création de richesse et d'emplois » explique Peggy KANCAL. Les régions doivent donc approfondir le travail de planification. Il faut également réfléchir à l'autre limite de ces schémas : leur absence de caractère prescriptif.

- Deuxième compétence, **le financement de la transition énergétique** par les régions qui investissent pour aider la production d'énergies nouvelles. Il y a une corrélation entre le niveau de décentralisation et les formes de développement énergétique, notamment le développement des énergies renouvelables. « Mais avec 12% de taux d'autonomie fiscale, les régions seules ne peuvent rien faire » précise Peggy KANCAL qui salue notamment la contractualisation avec la Banque Européenne d'Investissement.

Pour l'Association des Régions de France, la situation actuelle nécessite un changement. La production d'énergie est de plus en plus décentralisée. Les actions sur la maitrise de la demande se développent à l'échelle locale. Il est donc légitime que les collectivités territoriales soient dotées de nouvelles compétences en la matière et la Région doit jouer un rôle accru dans la planification stratégique.

- **Y a-t-il des risques à aller vers plus de décentralisation en matière de production et de distribution d'énergie ?**

Pour Thierry KALFON, la décentralisation est d'abord « *une opportunité* » car les collectivités locales sont « des partenaires clés ». Le rôle des opérateurs est étroitement lié aux compétences locales. Ce sont par exemple près de 9500 collectivités locales qui ont confié la distribution du gaz sur leur territoire à GDF SUEZ. COFELY, qui fait partie de GDF SUEZ, est également un très bon exemple d'espace de collaboration qui met en œuvre et exploite des solutions qui permettent aux entreprises et aux collectivités de mieux utiliser les énergies et de réduire leur impact environnemental. Aussi, grâce à la décentralisation énergétique, GDF SUEZ est le premier producteur éolien terrestre. A Bordeaux, GDF SUEZ est par exemple partenaire de REGAZ.

En revanche, si la décentralisation est une opportunité, Thierry KALFON, pointe également le **risque d'une remise en cause du monopole de 1946** confié aux distributeurs historiques. Dans le débat sur la transition énergétique, les communes veulent être plus impliquées dans le développement des énergies renouvelables et surtout, bénéficier des retombées économiques locales. Thierry KALFON rappelle donc une exigence : la préservation de la péréquation tarifaire nationale.

Transition énergétique : quels outils ?

- **Décentraliser, oui, mais ne pas oublier le réseau !**

Dans le cadre de sa mission d'analyse et de prospective de l'équilibre entre production et consommation d'électricité, RTE doit s'assurer de la sécurité d'approvisionnement à moyen terme (4-5 ans) en France, et **élaborer des scénarios prospectifs à plus long terme.** Le réseau de transport d'électricité doit donc se développer entre ces zones de production et les lieux de consommation.
Dans le cadre du débat national, l'enjeu est fort pour le réseau qui doit anticiper et s'adapter au développement d'énergies renouvelables qui dessinent une nouvelle carte de la production

d'électricité. En effet, avec une répartition territoriale inégale (liée à la géographie et au climat notamment) et une localisation plutôt éloignée des grands centres de consommation, les EnR nécessitent un développement du réseau de transport. Celui-ci va permettre de compenser les nouvelles disparités électriques régionales, et renforcer la solidarité électrique entre les territoires. De même, la variabilité des moyens de production dépendants de conditions météorologiques, impose, de modifier la gestion du système électrique pour continuer à assurer la continuité d'alimentation électrique.

Pierre BORNARD affirme que RTE va poursuivre sa **mission d'anticipation et d'adaptation du réseau** mais insiste sur la planification et le fait que les lourdeurs administratives ne doivent pas ralentir le développement des EnR. L'anticipation permet d'optimiser le fonctionnement des interconnexions. « En *Allemagne, ils sont passés de 10 à 3 ans pour construire une ligne de transport. En France, les délais sont de 7 à 10 ans et peuvent dépasser largement celles des installations de production. Il devient urgent de réduire le timing, de prendre les décisions aujourd'hui pour qu'elles aient un impact dans les années à venir* ». Il faut simplifier le millefeuille administratif et prendre en compte les recours juridiques qui ralentissent considérablement les procédures, « *car sans développement du réseau de transport, les progrès en matière d'EnR tournent à vide* ». Enfin, alors qu'aujourd'hui on ajuste la production à la consommation, Pierre BORNARD a expliqué qu'il fallait inverser ce paradigme et ajuster la consommation à la production sans modifier le confort des citoyens. La modification des comportements est un vrai défi.

Pour être au rendez-vous de la transition énergétique, il est donc essentiel de **rationaliser les procédures d'autorisation** des infrastructures de transport d'électricité car sans développement à bon rythme du réseau, l'effort de la collectivité pour développer le recours aux énergies renouvelables ne pourra pas être valorisé à la hauteur attendue.

- **<u>Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?</u>**

Pour Anne-Claire ROTURIER-JOSSO, le changement porte d'abord sur la sémantique. Selon elle, il faut notamment sortir de l'expression « sobriété énergétique », qui a une connotation thérapeutique avec une dimension addictive, pour aller vers la **maîtrise énergétique**. « *Il y a eu de l'abus, et aujourd'hui, il nous faut maîtriser notre consommation* ».
Alors comment concrétiser cette maîtrise de l'énergie ? Il y a eu des initiatives européennes, comme par exemple l'étiquetage énergétique. Mais Anne Claire ROTURIER-JOSSO insiste sur la formation des citoyens, la sensibilisation des ménages et cite l'exemple du programme européen ECO INNOVATION qui permet aussi des échanges de bonnes pratiques à l'échelle européenne, car la mutualisation fait avancer.
Sur le terrain, les citoyens sont prêts à **modifier leurs comportements.** Il faut ainsi intensifier les actions en direction du public pour mieux les accompagner. « *La transition énergétique doit concerner tout le monde et ne laisser personne au bord du chemin, c'est la mission du CLER* ». La transition énergétique doit être socialement juste et solidaire. Aucun citoyen ne doit être marginalisé : la précarité énergétique est un problème de plus en plus critique et la maîtrise de l'énergie doit être, au-delà des mesures d'urgence, la réponse apportée par la collectivité. Anne-Claire ROTURIER-JOSSO ajoute enfin que « *chaque citoyen peut choisir son fournisseur d'énergie, même si cela ne plaît pas à tout le monde* ».

A l'échelle communale, Anne WALRYCK soulève pour sa part le problème de la **précarité énergétique**. Localement, elle invite les élus à mener des actions pour faire changer les comportements : éducation des citoyens, incitation à des comportements responsables, (consommer mieux et moins), consommer la bonne énergie au bon endroit. « *Si l'on tient compte du fait que 70% de la consommation énergétique de l'Union Européenne a lieu en milieu urbain, comprenez à quel point la ville a son mot à dire en matière de transition énergétique* » a fait remarquer Anne WALRYCK « c'est en effet à l'échelle de la ville que se développent les smart grids, les éco-quartiers ou les bâtiments intelligents.
Une part importante de la transition énergétique repose sur le **changement des comportements** des ménages comme des entreprises ou des collectivités locales. C'est bien la prise de conscience collective qui amorcera un changement des comportements. A ce sujet, Pierre BORNARD insiste notamment sur le développement des smart grids, comme outil au service de ce changement.

- **<u>Et si on parlait des vrais coûts ?</u>**

Quels coûts ? Quels bénéfices ? Quels financements ? La transition énergétique présente un coût important mais avec *in fine* un retour sur investissement non négligeable. Chaque fois que des chiffres sont communiqués en termes de coûts d'investissement, il faut parallèlement chiffrer le coût de l'inaction !

Pour Pierre BORNARD, « *il faut revoir le mécanisme de subvention des EnR afin de déterminer et communiquer les bons signaux économiques d'investissement* ». Après avoir rappelé les différences liées au coût selon le type de nucléaire « neuf » ou « historique », Thierry KALFON indique que le meilleur financement de la transition énergétique passe par des prix qui reflètent les coûts. « ***Les ménages ne sont pas sensibles au coût de l'énergie mais à la facture de l'énergie que le consommateur doit payer à la fin du mois*** » appuie Thierry KALFON. Il faut donc concentrer tous les efforts sur la réduction de la consommation. « *Le juste prix, c'est la condition de la transition énergétique* » a-t-il renchéri.

Que penser du scénario Negawatt, fortement basé sur un modèle de sobriété ?
Pour rappel, ce scénario fait l'hypothèse de diviser par deux la consommation française d'énergie primaire d'ici 2050 avec une sortie du nucléaire en 2035. Cela suppose un changement radical des modes de vie. Sur la base de ce scénario, Thierry KALFON déplore l'absence de chiffrage, « *pas de bouclage économique, pas d'idée sur le coût* ».

****

Concluant les débats, Alain ROUSSET a rappelé que la transition énergétique est une opportunité, bien plus qu'une contrainte. Déficit budgétaire, factures, précarité énergétique, risque technologique, changement climatique, percée des énergies renouvelables… La politique française de l'énergie doit faire face à de nouveaux défis, « nous sommes à la croisée des chemins ». Il prône un vrai débat démocratique pour permettre aux citoyens de s'impliquer, de s'approprier les questions énergétiques et, surtout, de peser dans les choix à venir. La consultation nationale sur la transition énergétique doit avoir un ancrage territorial très fort porté par les régions pour faire vivre ce débat public et citoyen.

Alain ROUSSET est également revenu sur la gouvernance de l'énergie. Selon lui, elle doit évoluer vers une nouvelle distribution des compétences entre l'Etat et les collectivités locales avec une amplification du rôle des régions, notamment en matière de planification et d'animation territoriale. La réalisation de plans climat-énergie doit être généralisée à l'ensemble des collectivités locales.
Au-delà des plans climat-énergie, les initiatives se multiplient dans les régions : soutiens financiers aux projets de développement des énergies renouvelables, soutiens aux particuliers via les chèques éco-énergie ou des prêts à taux zéro pour des travaux d'isolation du bâtiment… Le recours aux énergies renouvelables et locales doit être encouragé, notamment dans toutes les décisions des collectivités. Alain Rousset a ainsi cité l'exemple d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par la région Aquitaine sur le stockage d'énergie, intrinsèquement lié au développement des EnR.

La gouvernance de l'énergie passe ainsi par une impulsion de l'Union Européenne, un pilotage des initiatives locales stimulées par les régions et une concrétisation dans les communes.
Tout l'enjeu de ce grand tournant énergétique, de ce défi mondial et planétaire, est de réussir l'interconnexion entre les différents acteurs : communautaires, nationaux et locaux.